

Temps de travail des professeur·es des écoles : la réalité du terrain

Résultats de la consultation
nationale des personnels du
14 au 19 mars 2023

Basés sur 30 124 réponses



**Temps
de travail...
ça déborde**

ENQUÊTE FLASH

Introduction

Depuis les derniers rendez-vous de négociation sur la revalorisation de nos salaires, **le ministère de l'Éducation nationale s'entête dans la mise en place du Pacte enseignant qui consiste à réaliser des missions supplémentaires pour « gagner plus ».**

Nos revendications sur la nécessaire augmentation sans contrepartie, attendue par la profession depuis de nombreuses années, n'ont pas été entendues à ce stade.

Première organisation syndicale de l'École, la FSU-SNUipp a lancé **une consultation auprès des professeur·es des écoles (PE) pour montrer concrètement ce que représentent les Obligations réglementaires de services, les “fameuses” 108 heures annuelles**, sur le terrain.

Avec **30 124 réponses entre le 14 et le 19 mars**, les enseignants et les enseignantes se sont largement emparé·es de cette enquête, **preuve que leur rémunération et la charge de travail non reconnue sont pour eux une préoccupation majeure.**

Les résultats de cette enquête constituent un appui pour démontrer au Ministre la réalité d'un terrain qu'il ne connaît pas.



L'enquête en bref

Les 108 heures annuelles prévues dans les textes se partagent entre les APC (36 h), les temps de concertation avec les différents partenaires de la communauté éducative (48 h), les conseils d'écoles (6 h) et la formation (18 h).

L'enquête de la FSU-SNUipp montre que pour l'ensemble des professeur·es des écoles, le temps consacré à tout ou partie de ces tâches est sous-évalué :

**Concertations avec les
partenaires éducatifs, dont les
parents d'élèves :**

96 %

**des collègues y consacrent un
temps de travail supérieur aux
48 heures prévues.**

L'enquête en bref

Conseils d'école :

52,5 %

des enseignant·es déclarent que la préparation et la participation des conseils les mobilise **davantage que les 6 heures prévues.**

Formation :

50,6 %

des enseignant·es y consacrent un temps de travail **supérieur aux 18 heures prévues.**

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

37 %

des enseignant·es constatent qu'elles **dépassent les 36 heures prévues.**

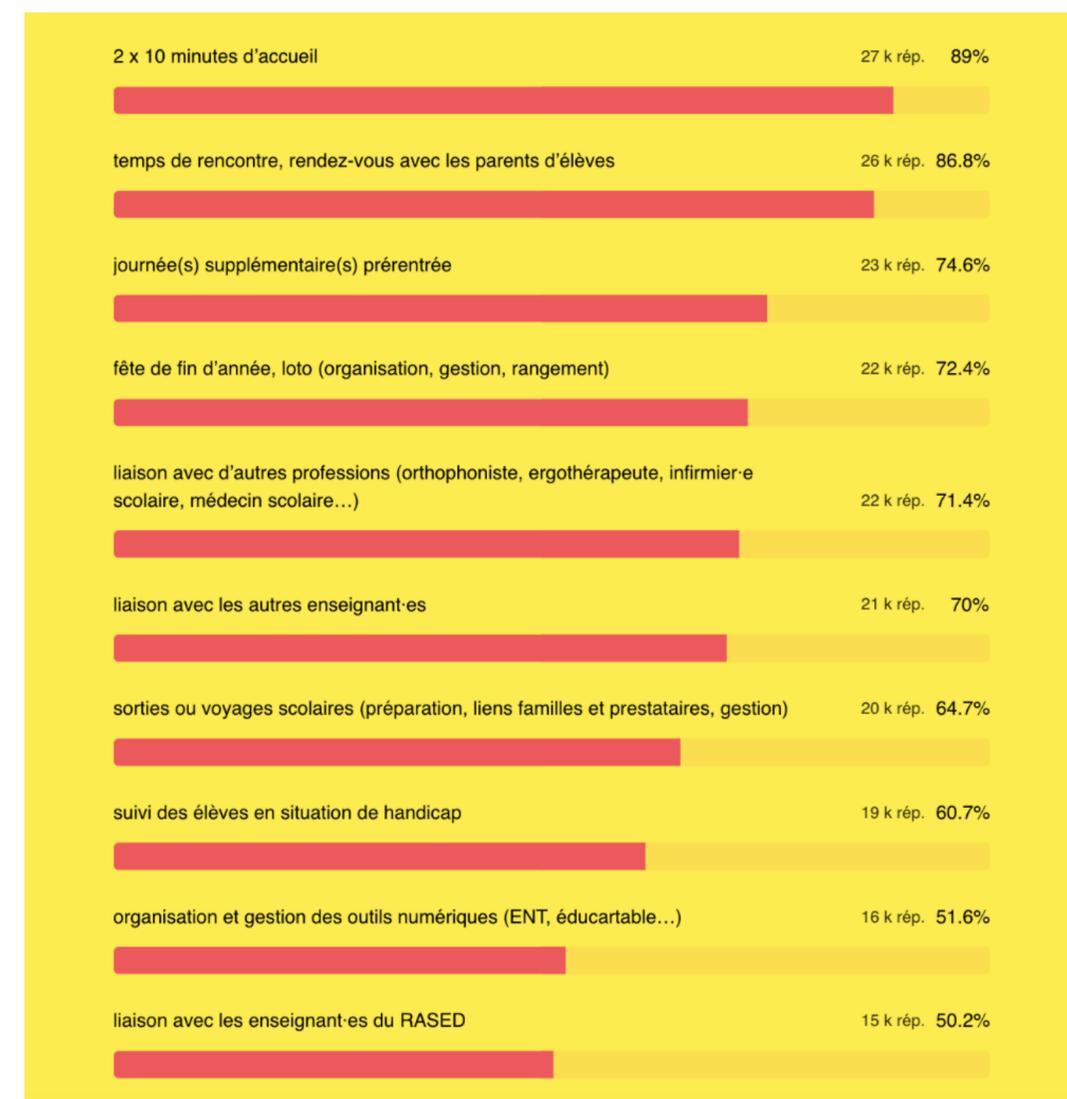
L'enquête en bref

Ce qui fait déborder le temps de travail :

10 tâches parmi celles proposées par la FSU-SNUipp dans l'enquête sont particulièrement identifiées, remontées par 50 à 90 % des enseignant·es.

Temps d'accueil et de sortie, rencontres avec les parents qui dépassent les 48h, organisation et gestion de sorties scolaires ou de moments collectifs hors temps de classe, conseils d'écoles... : ces tâches sont réalisées sans être reconnues comme du temps de travail ou en débordant nettement du temps prévu par l'Éducation nationale.

Plus d'un·e PE sur 10 ont par ailleurs listé d'autres tâches qui impactent leur temps de travail de manière importante, sans être reconnues ni rémunérées : **le temps de formation, la préparation de l'enseignement et la charge administrative sont fortement remontés.**



L'analyse de la FSU-SNUipp

Des temps indispensables pour un service public de qualité

La quasi-totalité des enseignant·es (97%) passe plus de temps que les 24h théoriques à échanger avec les collègues, rencontrer les parents et suivre les élèves en situation de handicap.

89 % des enseignant·es soulignent que les temps d'accueil du matin et de l'après-midi ne sont pas décomptés de leur temps de travail. Ces moments, qui leur sont par ailleurs imposés, constituent souvent des temps d'échange importants avec les parents d'élèves.

Et s'ajoute encore :

- La journée supplémentaire de pré-entrée **(74,6%)**
- Moments collectifs hors temps de classe **(72,4%)**
- Les liaisons avec les autres professions **(71,4%)**
- Les sorties scolaires **(64,7%)**

Pour la FSU-SNUipp, l'ensemble de ces temps font partie des tâches et des moments **indispensables à la construction d'une École de la réussite pour toutes et tous :**

ils ont pour but de proposer des apprentissages ambitieux, de répondre aux besoins individuels des élèves, de bâtir une communauté éducative où l'institution, les élèves et les parents trouvent toutes et tous leur place.

Ces tâches sont effectuées dans l'intérêt des élèves : leur temps effectif doit être reconnu.

L'analyse de la FSU–SNUipp

Les temps de travail non comptabilisés

Les temps d'accueil

Les temps d'accueil, mais aussi les temps “de départ” lorsque les enfants sont remis aux parents ou aux personnes habilitées, sont le **premier temps de travail non comptabilisé** remonté par les enseignant·es.

Ce sont pourtant des tâches imposées aux professeur·es des écoles par le Code de l'éducation.

Le temps de formation

50,6 % des personnels dépassent le cadre des 18 heures officielles de formation, sans compter les temps d'auto-formation qui ne sont jamais pris en compte.



> 30 minutes / jour

obligatoires ne sont comptabilisées nulle part :
ni dans les 108 heures annuelles d'obligations
de service, ni dans les 24 heures hebdomadaires
devant les élèves.

L'analyse de la FSU-SNUipp

Les temps de travail non comptabilisés

De nombreux enseignant·es ont également pointé d'autres tâches qui ne figuraient pas dans l'enquête :

Les temps liés à la préparation de la classe

Tout ce qui concerne directement l'enseignement et sa préparation fait exploser le temps de travail : la préparation en tant que telle (conception, recherche), mais aussi la gestion matérielle (photocopies, commandes, découpages, affichage, aménagement...) et la correction.

Ces gestes sont ceux de la professionnalité enseignante, ceux de professeur·es des écoles qui conçoivent leurs métiers et non de simples exécutant·es : le Ministère doit les reconnaître.

Les tâches administratives

Les tâches administratives sont aussi largement remontées comme du temps de travail occulté : gestion des messageries professionnelles, participation aux enquêtes et recensements divers, gestion des photos de classe, travail administratif lié aux projets ou sorties scolaires...

Ces tâches sont indispensables pour que les PE soient connecté·es à leur institution et pour que l'École vive autour de projets et de sorties qui font partie de fondamentaux éducatifs : là encore, le Ministère doit les reconnaître.

Conclusion

Cette enquête ne fait que confirmer des données officielles du Ministère : la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance chiffre en effet à **43 heures/hebdomadaires** le temps de travail enseignant en novembre dernier.

C'est aussi ce qu'a porté la FSU-SNUipp durant tout le cycle de discussions sur les salaires.

À l'aune de ces résultats, les propositions du Ministère autour du Pacte Enseignant et son « travailler plus pour gagner plus » résonnent comme une provocation.

La FSU-SNUipp réclame :

- **La réouverture du chantier des 108 heures** et, plus globalement, du temps de travail des professeur·es des écoles.
- **Le triplement immédiat de l'ISAE**, pour que les tâches actuellement effectuées soient enfin rémunérées.

Avant tout, elle revendique une réelle revalorisation avec une première étape de **300 € nets par mois pour toutes et tous sans contrepartie**, soutenue dans cette demande par les 47 000 signataires de la pétition initiée en novembre dernier.

